



Cover Concessionnaires

Pour une gestion aisée de tous vos risques
d'assurance en tant que concessionnaire automobile

Table de matières



Regroupez les assurances liées à votre activité professionnelle et bénéficiez de plusieurs avantages	2
Protection de votre patrimoine et de vos bénéficiaires	4
La responsabilité civile de votre entreprise	6
Votre protection et celle de vos collaborateurs	7
Protection de vos véhicules	8

Regroupez les assurances liées à votre activité professionnelle et bénéficiez de plusieurs avantages


Permettre à tous de se mouvoir, voilà la base de votre métier. En toute logique, vous appréciez aussi que la gestion de vos risques en matière d'assurances prenne cette dimension en compte d'une part et que d'autre part elle se déroule de la manière la plus fluide possible. Belfius Assurances a le plaisir de vous proposer la **Cover Concessionnaires**, un programme d'assurances basé sur une analyse des risques d'assurances auxquels vous êtes confronté comme concessionnaire automobile.

1. Une solution d'ensemble

En regroupant vos assurances dans un package, vous êtes certain que celles-ci se complètent parfaitement. Vous êtes ainsi toujours assuré de manière optimale, sans chevauchement ni lacune.

2. Des garanties élargies et sur mesure

Les garanties ont été adaptées afin de vous offrir une protection contre les risques liés à votre activité de concessionnaire automobile.



Conseil : À chaque fois que la situation de votre entreprise change, prenez contact avec votre courtier. Il est la personne la plus indiquée pour vous aider à maintenir un programme d'assurances adapté à l'évolution de votre entreprise.

3. Une solution modulaire

Le **Cover Concessionnaires** se compose de quatre couvertures de base pour protéger votre activité de manière optimale. En fonction de vos desiderata et de votre situation spécifique, ces couvertures de base peuvent être élargies par des garanties complémentaires. Vous composez votre programme d'assurances en fonction des besoins du moment.

4. Une prise en charge psychologique d'urgence et un accompagnement lors d'événements traumatisants

Belfius Assurances place la personne au centre de ses préoccupations. Parallèlement à l'indemnisation du préjudice matériel, nous voulons prêter une attention tout particulière aux victimes. Nous proposons, en collaboration avec Pobos*, une assistance psychologique après un sinistre assuré.

Couverture de base

Protection de votre patrimoine et de votre résultat d'exploitation :

- Assurance incendie
- Vol

La responsabilité civile de votre entreprise :

- Responsabilité civile Entreprise

Protection de vous et vos collaborateurs :

- Assurance accidents du travail

Protection de vos véhicules :

- RC auto
- Omnium

Garanties complémentaires

Artronic : tous risques électroniques

- Bris de machines
- Perte d'exploitation

Responsabilité objective en cas d'incendie et d'explosion D&O plan

Excédent accidents du travail
Accidents corporels vie privée
24/24 Gérants

Assurance Conducteur

Tous les assurés peuvent prétendre à l'assistance psychologique, pour autant que leur traumatisme soit survenu à la suite d'un sinistre assuré. Il peut s'agir d'un accident de voiture, d'un incendie grave, d'un hold-up dans le show-room, ...

5. Des avantages financiers

Outre une couverture élargie modulable selon les besoins de votre activité, la **Cover Concessionnaires** vous donne des avantages financiers :

- Le fractionnement gratuit de vos primes : vous avez le choix entre un paiement de prime mensuel, trimestriel ou semestriel.
- Vous bénéficiez de réduction de primes en fonction de la composition de votre package d'assurances.

Réduction de primes en fonction du nombre de garanties souscrites.

Nombre de couvertures de base	Nombre de garanties complémentaires			
	0	2	4	6
2	2,5%	5%	7,5%	10%
3	5%	7,5%	10%	10%
4	7,5%	10%	10%	10%

*POBOS est une de structure de conseil en matière de protection sociale et de bien-être au travail à destination des employeurs; POBOS est particulièrement reconnu pour les soins qu'il apporte aux victimes de traumatismes dans le cadre de leurs activités professionnelles. Pour plus d'informations : <http://www.pobos.be>



Protection de votre patrimoine et de votre résultat d'exploitation

➕ Couverture de base : Assurance incendie et vol

Vos bâtiments, votre matériel et vos marchandises sont essentiels à la bonne marche de votre entreprise. Une police d'assurance incendie couvre bien plus que les seuls dégâts causés par le feu. Elle protège aussi vos bâtiments, vos marchandises et votre matériel contre les risques tels que l'explosion, l'implosion, la tempête, les catastrophes naturelles, les dégâts des eaux, les heurts, l'action de l'électricité...

En complément à des garanties de base étendues, la police d'assurance incendie et vol de la **Cover Concessionnaires** couvre également :

- Vos propres véhicules, les véhicules d'exposition ou en dépôt pour réparation dans l'enceinte de votre entreprise contre les périls incendie, tempête et grêle.
- Ces véhicules sont couverts contre le vandalisme lorsqu'ils se trouvent dans les bâtiments ou dans l'enceinte de l'entreprise.
- **Publicité lumineuse** : les dégâts à vos publicités lumineuses sont couverts selon le principe tous risques sauf. Cela signifie que tous les dégâts matériels sont couverts hormis ce qui est explicitement exclu. Les frais nécessaires au remplacement des publicités lumineuses sont également couverts.

- Couverture des vitrines de votre show-room, quelque soit la surface de celle-ci.
- Les dégâts causés par la tempête et la grêle aux appentis, réservoirs et pompes à essence.
- Le heurt de véhicules que ceux-ci soient votre propriété ou sous votre surveillance.
- Le nettoyage des graffitis sur le bâtiment, les enceintes de celui-ci et les biens mobiliers.
- **Le Vol du contenu** qui se trouve dans les bâtiments ainsi que les véhicules stationnés dans l'enceinte de votre concession. Le vol de pièces détachées et/ou d'accessoires de ces véhicules est également prévu*.
- Catastrophes naturelles : inondation, tremblement de terre, glissement ou affaissement de terrain.
- Les frais de nettoyage et de démolition, frais de gardiennage du bâtiment concerné et frais de déménagement des biens sauvés.

Exemples:

- Une tempête de grêle endommage les véhicules d'exposition ou destinés à la vente entreposés sur l'aire de parking.
- Votre salle d'exposition est sous eau à la suite d'une inondation.
- Un membre du personnel déplace le véhicule d'un client et heurte l'enceinte.

*La garantie dépend de l'inspection de votre risque.



+ Garanties complémentaires

En fonction de vos besoins, vous pouvez compléter l'assurance incendie en y ajoutant des extensions de couvertures :

- **Tous risques électroniques** : Selon le principe "tous risques sauf", les appareils de mécanique de précision ou électroniques comme les ordinateurs, imprimantes, serveurs, ordinateurs portables, tablettes ainsi que les appareils de diagnostic automobile sont assurés contre tous les dégâts matériels soudains et imprévus. Le package Cover Concessionnaires vous donne plusieurs avantages supplémentaires :
 - Le matériel portable est assuré **dans le monde entier**.
 - Une couverture **blanket cover** : elle vous évite de devoir dresser un inventaire et de modifier le contrat d'assurance lors de chaque remplacement d'un appareil. Il suffit de donner par type d'appareil assuré (matériel fixe, matériel portable ou audiovisuel) la valeur totale des appareils assurés.
 - Vos logiciels et la reconstitution des données enregistrées sur les supports informatiques des appareils assurés sont également couverts.
- **Bris de machine** : pour la couverture des dégâts à votre matériel professionnel, c.-à-d. les machines électriques, électroniques et mécaniques comme les ponts élévateurs et les appareils d'équilibrage. La garantie ne couvre pas seulement ce matériel lorsqu'il fonctionne ou est à l'arrêt, mais aussi pendant son démontage, déplacement ou remontage lors d'un entretien, d'un contrôle ou d'une révision.
- **Perte d'exploitation** : Une police d'assurance Incendie vous indemnise pour les dégâts matériels directs qui

découlent d'un incendie, d'une tempête ou d'un dégât d'eau. La procédure d'indemnisation peut nécessiter des expertises, les autorités publiques peuvent parfois exiger des démolitions préalables, la réparation elle-même demande du temps...la période durant laquelle vous ne pourrez pas reprendre votre activité, peut ainsi être très longue. Pourtant durant cette même période l'ensemble de vos frais fixes doivent être payés avec pour conséquence d'ajouter au sinistre matériel, une détérioration de la situation financière de l'entreprise pouvant, dans des cas extrêmes, contraindre celle-ci à la faillite. La garantie Perte d'Exploitation permet à l'entreprise d'assumer l'ensemble des frais et charges fixes auxquels elle doit faire face de manière telle que le résultat d'exploitation est maintenu et permet le redémarrage de l'activité.

La garantie perte d'exploitation couvre en plus les risques suivants dans le cadre de la

Cover Concessionnaires :

- Indemnité pour les frais fixes et la perte de chiffre d'affaires lorsque votre commerce n'est plus accessible parce que les services d'ordre ont fermé des rues et places environnantes à la suite d'un sinistre assuré à proximité de votre commerce.
- Reconstitution de la partie papier de vos archives après un sinistre.

La responsabilité civile de votre entreprise

+ Couverture de base : RC entreprise

Un accident, une erreur est vite arrivé et peut avoir de lourdes conséquences financières pour votre activité commerciale. L'assurance RC entreprise couvre les demandes d'indemnisation suite à des dommages que vous occasionnez à des tiers dans l'exercice de votre activité de concessionnaire automobile.



Les avantages de l'assurance responsabilité civile entreprise sont nombreux :

- Une large couverture via quatre garanties de base de la RC entreprise :
 1. Responsabilité civile exploitation : assure les dommages occasionnés à des tiers lors de l'exercice de l'activité professionnelle.
 2. Responsabilité civile après livraison/travaux: couvre la responsabilité pour les dommages occasionnés par des produits après leur livraison ou des travaux après leur exécution.
 3. Responsabilité civile biens confiés : couvre la responsabilité de l'entreprise pour les dommages occasionnés à des biens appartenant à des tiers et confiés à votre entreprise.
 4. Protection juridique : couvre les frais de défense, de recours contre l'insolvabilité des personnes responsables ou les frais de cautionnement pénal.

- Une couverture étendue de votre responsabilité :
 1. En cas de vol de véhicules ou de dégâts à des véhicules qui vous ont été confiés pour réparation ou vérification sont couverts.
 2. Suite à des dégâts à ces véhicules confiés lorsque vous allez chercher ou ramenez ceux-ci ainsi que lors de la présentation au contrôle technique ou pendant un essai.
 3. Pour les dommages à des tiers lorsque vous roulez avec ces véhicules.

Exemples:

- Un mécanicien fait un tour d'essai avec le véhicule d'un client et en salit l'intérieur.
- Un ouvrier déplace le véhicule d'un client sur le parking et heurte un client.

+ Garanties complémentaires

- Assurance de la responsabilité objective en cas d'incendie et d'explosion : il s'agit d'une assurance légalement obligatoire pour les établissements accessibles au public comme les espaces commerciaux d'au moins 1000 m². Cette assurance obligatoire couvre la responsabilité pour les dommages sans faute causés par un incendie ou une explosion.
- D&O plan : Le contexte légal dans lequel opèrent les dirigeants d'entreprise devient de plus en plus complexe. Et un dirigeant d'entreprise peut être tenu personnellement responsable des conséquences de ses actes de gestion, son patrimoine privé peut donc être menacé.

Le D&O plan couvre la responsabilité personnelle des dirigeants d'entreprise en cas d'erreur de gestion en prenant en charge d'une part les frais de défense et d'autre part le dédommagement financier découlant des plaintes contre les dirigeants de l'entreprise.

Votre protection et celle de vos collaborateurs

⊕ Couverture de base : assurance accidents du travail

Comme employeur, vous êtes tenu légalement de souscrire une assurance accidents du travail pour votre personnel. Cette assurance couvre les dommages que subissent les employés et les ouvriers lorsqu'ils sont victime d'une incapacité de travail temporaire ou permanente à la suite d'un accident de travail ou sur le chemin du travail. En cas de décès, les frais funéraires sont remboursés et les proches peuvent prétendre au versement d'une rente. Les indemnités sont calculées sur la base des rémunérations réelles limitées au plafond légal. Les frais médicaux sont remboursés selon les barèmes de l'INAMI.

Avantage supplémentaires :

- Nous mettons gratuitement à votre disposition Belfius Accident Manager, un logiciel pour déclarer, gérer et suivre efficacement les accidents de travail.
- En fonction de vos besoins spécifiques, nous vous assistons dans l'élaboration d'un plan de prévention visant à favoriser la sécurité de votre personnel.

Exemples:

- Un de vos collaborateurs amène une voiture au contrôle technique et a un accident, il est blessé.
- Un mécanicien se blesse en remplaçant une pièce et est en incapacité de travail.

⊕ Garanties complémentaires

Avec l'assurance accidents de travail, vous répondez aux obligations légales. Vous pouvez souscrire par ailleurs des garanties complémentaires et offrir ainsi un avantage extralégal à vos travailleurs.

- **Excédent accidents du travail** : les indemnités versées par le biais de l'assurance accidents du travail sont limitées au plafond légal. Les travailleurs dont le salaire est supérieur peuvent dès lors subir une importante perte de revenu en cas d'accident de travail. L'assurance excédent couvre la perte de salaire de vos travailleurs au-delà du plafond légal.
- **Accidents corporels vie privée** : couvre les accidents de vos travailleurs dans leur vie privée de la même manière qu'un accident de travail.
- **24/24 gérants** : les gérants ou administrateurs indépendants ne sont pas soumis à la loi sur les accidents de travail. Vous pouvez souscrire pour eux une couverture valable tant pendant l'exercice de leur activité que dans leur vie privée. Les indemnités reposent sur les mêmes principes que pour l'assurance accidents de travail.

Protection de vos véhicules

+ Responsabilité civile auto et omnium

Les véhicules constituent l'essence de votre activité. La **Cover Concessionnaires** prévoit les solutions pour assurer de manière optimale tous les véhicules liés à votre activité de concessionnaire : votre propre flotte, les véhicules de remplacement et les véhicules en consignation.

La garantie appliquée varie selon le type de véhicule et le risque qui potentiel survient. Le tableau ci-après donne un aperçu des risques possibles et de la solution d'assurance proposée.

Type de véhicule	Risque	Solution
Vos véhicules de société	Dommages à un tiers lors d'un accident en tort	Flotte Mobility : Responsabilité civile
	Dégâts matériels au véhicule de société	Flotte Mobility : omnium
Véhicules d'essai	Accident de la circulation	Responsabilité civile plaques Z/ZZ
	Dégâts matériels au véhicule	Omnium plaques Z/ZZ
Véhicules de courtoisie	Accident de la circulation	Flotte Mobility : omnium
	Dégâts matériels au véhicule	Responsabilité civile biens confiés
Véhicules à l'entretien	Accident de la circulation et dégâts matériels	Responsabilité civile biens confiés
Véhicules en concession	Dégâts matériels au véhicule dans le cadre d'un sinistre couvert par l'assurance incendie (tempête, vandalisme...)	Assurance incendie



Avantages du **Cover Concessionnaires** pour la protection de vos véhicules

- Vous composez vous-même votre package de garanties selon vos besoins :
 1. Responsabilité civile auto : la garantie de base légalement obligatoire
 2. Omnium : vous choisissez librement la formule que vous souhaitez, omnium complète ou partielle
 3. Protection juridique : défend vos intérêts en cas de désaccord avec la partie adverse lors d'un accident.
- La Belfius eCar App de Belfius Assurances vous permet de déclarer immédiatement un sinistre auto, d'ajouter des photos de l'accident et de communiquer la localisation précise de l'accident par GPS. Autres possibilités de la Belfius eCar App : prise de contact téléphonique avec notre centrale d'assistance, prise de rendez-vous chez Carglass, calcul de la consommation de carburant et système de parking intelligent.

Exemples:

- Vous mettez un véhicule de remplacement à la disposition de l'un de vos clients et ce dernier provoque un accident.
- Lors d'un tour d'essai, un acheteur potentiel a un accident avec le véhicule.
- Un ouvrier provoque un accident avec sa voiture de société.

- Nous pouvons vous assister dans l'élaboration d'un plan de prévention de la flotte afin de limiter le nombre d'accidents de la circulation au sein de votre entreprise.

+ Garanties complémentaires

- **Assurance du conducteur** : dans le cas d'un accident en tort, l'assurance RC obligatoire n'intervient pas dans le remboursement des dommages corporels ou matériels du conducteur. L'assurance conducteur prévoit différentes formules et couvertures pour les accidents de la circulation, que vous soyez en tort ou non.

Informations générales

Conditions

Consultez les conditions des polices d'assurances (risque propre, biens couverts, limites de la couverture, etc.) sur www.belfius-assurances.be.

Le présent document est purement informatif. Il ne remplace pas les conditions générales et particulières. Les conditions générales et particulières restent la seule référence concernant les couvertures et les dispositions contractuelles de l'assurance.

Durée de la police

La durée du contrat est en principe une année, tacitement renouvelable.
Les conditions particulières peuvent éventuellement y déroger.

Demande d'offre

Vous pouvez toujours demander une offre avec calcul de primes auprès de votre consultant ou de votre chargé de relations.
Via les pages de contact de www.belfius-assurances.be, où vous pouvez consulter la liste de ces personnes de contact.

Documents importants (conditions générales, fiches de produit)

Les conditions générales et les fiches de produit éventuellement disponibles sont consultables gratuitement sur les pages produit de www.belfius-assurances.be ou auprès de votre conseiller ou de votre chargé de relations.

Plaintes

- Si vous n'êtes pas satisfait, n'hésitez pas à nous contacter. Pour toute plainte, nous vous invitons, dans un premier temps, à prendre contact avec votre Consultant, votre gestionnaire de relation ou le gestionnaire de votre Police.
- Si la réponse reçue ne répond pas à vos attentes, nous vous invitons à vous adresser au service plainte de Belfius Assurances, Avenue Galilée, 5 à 1210 Bruxelles ou via e-mail : plaintes@belfius-insurance.be
- Vous n'avez toujours pas reçu entière satisfaction? Nous vous invitons dès lors à vous adresser au service de L'Ombudsman des Assurances, Square de Meeus, 35, à 1000 Bruxelles ou via e-mail : info@ombudsman.as.
Vous trouverez toutes les informations relatives à ce service sous le lien suivant : <http://www.ombudsman.as>

Droit applicable

Le droit belge est d'application.

État d'origine de l'assureur

Belfius Insurance est une entreprise d'assurances belge.